



**Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mardi 09 septembre 2025**

Lieu : Antenne EPAGE Loue à Ornans

Date de la convocation : 02/09/2025

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

2

Membres présents :

8

Nombre de suffrage exprimés

10

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre à neuf heures trente, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de l'antenne Loue à Ornans, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	X
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFRASNE	Excusé
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	x
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	X
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	X
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

1. Approbation PV du 29 juillet 2025 2
2. Attribution marché – AMO travaux Forbonnet à Frasne – LIFE Climat 2
3. Demande de compensation financière pour les mesures d'urgence « Rôle des Genêts »..... 2
4. Recrutement d'un CDD « élaboration des plans de gestion des RNR » sur 1 an 3
5. Volet communication : échange sur les moyens à allouer 4
6. Questions diverses 4

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau et évoque la situation actuelle de l'équipe de l'EPAGE, avec l'absence de M. THEVENET Cyril, Directeur, il demande à l'ensemble des Vice-Présidents d'être présents pour les agents. L'ensemble des membres du Bureau souhaite un bon rétablissement à Monsieur THEVENET Cyril.

1. Approbation PV du 29 juillet 2025

Le Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

Les membres du bureau à l'unanimité valident le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2025.

2. Attribution marché – AMO travaux Forbonnet à Frasne – LIFE Climat

Geneviève MAGNON, chargée de missions, indique que suite à la mission de définition du projet d'aménagement des zones Nord de la tourbière au stade APS, restituée par le bureau d'études Yann Pottier en 2025, il convient aujourd'hui de préparer tous les éléments techniques détaillés au stade Avant-Projet Détaillé, qui permettront de mettre en œuvre le chantier de restauration de la tourbière, dès 2026.

La présente mission a donc pour objet une assistance technique à l'élaboration technique et au suivi de la mise en œuvre des aménagements et ouvrages permettant une restauration du complexe tourbeux du Forbonnet Nord.

La mission doit détailler les modalités de mise en œuvre et les plans d'une cinquantaine d'ouvrages environ, et une mission de suivi de chantier.

Cette mission s'intègre dans le cadre du programme Life Climat « tourbières du Jura » (LIFE21-CCM-FR RestituO).

Une seule offre a été proposée, par le bureau d'études Yann Pottier, qui a réalisé l'APS, pour un montant de 49 070€ HT.

L'offre répond techniquement à la spécificité et le niveau de technicité attendu pour la tourbière du Forbonnet à Frasne, dans la réserve naturelle régionale, pour un marché de travaux qui avoisinera sans doute les 500 000€ HT d'après l'APS.

Cette offre correspond financièrement au budget proposé, selon un coût de journée d'ingénierie établi à 703€HT (hors déplacements).

Délibération N°BS-2025-13 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE l'offre de Yann Pottier pour un montant de 49 070 € HT
- AUTORISE le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

Monsieur le Président demande à Geneviève MAGNON de prévoir une visite sur chantier depuis le parcours aménagé.

3. Demande de compensation financière pour les mesures d'urgence « Rôle des Genêts »

Le Rôle des genêts est une espèce d'oiseau protégée et classée « en danger » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. L'espèce peut même être considérée comme proche de l'extinction sur notre territoire suite au recensement de ces dernières années (moins de 80 mâles chanteurs en 2022 pour l'ensemble du territoire français). Espèce migratrice présente principalement en Europe, elle affectionne les prairies lors de sa reproduction puis migre vers l'Afrique. Sa préférence va aux prairies fraîches à humides où l'herbe



est suffisamment haute pour lui fournir une protection contre les prédateurs (espèce qui niche au sol) et une diversité de proies en insectes.

Dans le bassin du Dugeon, l'espèce est considérée comme éteinte en tant que nicheur depuis 2014, mais il n'est pas rare que des mâles chanteurs soient entendus en période de reproduction.

Aussi, la Région Bourgogne-Franche-Comté propose aux agriculteurs des mesures d'urgence, complémentaires aux mesures agro-environnementales et climatiques financées par le Ministère en charge de l'Agriculture, afin de mettre en place des fauches très tardives, à partir du 1^{er} septembre, sur un périmètre d'au moins 1,5 ha, afin de permettre aux potentiels couples d'accomplir leur reproduction. Une aide financière est apportée pour compenser la perte de fourrage, d'une hauteur de 720 €/ha, ce que correspond globalement à la valeur du foin.

L'EPAGE est animateur de ces mesures d'urgence auprès des agriculteurs concernés par la présence de râle des genêts (localisation des zones à mettre en fauche tardive, contact avec les agriculteurs, aide au montage des dossiers de subventions, suivi des mesures). Pour faciliter les démarches administratives des agriculteurs, la Région propose donc, comme l'année dernière, que l'EPAGE soit un bénéficiaire intermédiaire transparent des aides versées par la Région, qu'il doit ensuite reverser aux bénéficiaires finaux que sont les exploitants. Financièrement cette opération peut être considérée comme neutre, cependant Monsieur Jean-Claude GRENIER souligne que derrière cela a généré du temps de travail des agents. Monsieur le Président rappelle que le temps de travail Natura 2000 est financé à 100 %.

Les compensations financières à solliciter en 2025 sont les suivantes :

Exploitant	Surface en ha	Montant de l'aide en €/ha	Montant de la mesure d'urgence en €	Montant MAEC touchée par l'exploitation en €	Montant finale aide demandée en €
GAEC des Myrtilles (Frasne)	1,77	720	1274,40	256,65	1017,75
GAEC Valion (Bouverans)	1,46	720	1051,20	0,00	1051,20
GAEC Valion (Bouverans)	2,61	720	1879,20	0,00	1879,20
GAEC Verguet Maillard de la Fée jaune (Chaffois)	0,39	720	280,80	0,00	280,80
GAEC du Fourperet (Vaux et Chantegrue)	1,27	720	914,40	0,00	914,40

Délibération N°BS-2025-14 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE la demande de financement pour la réalisation de mesures d'urgence « Rôle des genêts »,
- SOLLICITE le soutien financier de la Région
- AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à cette demande.

4. Recrutement d'un CDD « élaboration des plans de gestion des RNR » sur 1 an

Monsieur Pierre AGNOLA, conservateur des 2 RNRs, rappelle le contexte lié à la convention de gestion entre la CFD et la Région, la convention de prestation de services avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, ainsi que le contexte de renouvellement des plans de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des

Tourbières de Frasne-Bouverans et de la RNR de la Seigne des Barbouillons (anciens plans de gestion prolongés jusque fin 2026).

Afin de mener à bien la mission d'élaboration du plan de gestion et dans le cadre de la disponibilité d'un reliquat du budget fonctionnement de la Région Bourgogne-Franche-Comté attribué aux Réserves Naturelles Régionales pour l'année 2025, il est proposé le recrutement d'un personnel supplémentaire pour une durée de 12 mois à partir de janvier 2026.

En effet, en raison (i) des renouvellements récents survenus au sein de l'équipe dédiée à la gestion de la réserve, (ii) de l'évolution des missions en interne et (iii) de la sous-évaluation du temps nécessaire à l'élaboration du plan de gestion, un soutien temporaire apparaît indispensable.

Dans ce contexte, il est proposé le recrutement d'un CDD temporaire dédié à l'élaboration des plans de gestion, au sein de l'EPAGE HDHL, et pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2026 – 50% sur la RNR des tourbières de Frasne-Bouverans et 50% sur la RNR de la Seigne des Barbouillons.

Eléments financiers :

Pour 2026, le budget prévisionnel de cette action pour la finalisation des plans de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans et de la Seigne des Barbouillons est estimé à 55 200,00 € (dont l'intégralité en fonctionnement), soit 27 600,00 € pour chacune des réserves.

Le financement de ce poste se fera via deux demandes de subvention distinctes :

- L'une concernant la RNR des tourbières de Frasne-Bouverans portée par la Communauté de communes Frasne-Drueon avec le montage financier suivant :
 - 40% Région / 40% FEDER / 20% autofinancement
- L'autre pour la RNR de la Seigne des Barbouillons, portée par la Commune de Mignovillard, avec le montage financier suivant :
 - 100% Région

L'EPAGE HDHL ne participe pas au financement du poste mais se chargera de l'accueil et de l'encadrement.

Les membres du Bureau valide la démarche de recrutement d'un CDD temporaire pour une durée d'un an. Le poste devra être créé en Comité syndical.

5. Volet communication : échange sur les moyens à allouer

Monsieur le Président rappelle que Cyril THEVENET évoque depuis quelque temps un manque de communication autour des actions menées par l'EPAGE. Il souligne que la communication est un véritable métier, et que l'EPAGE ne dispose pas actuellement des compétences nécessaires, que ce soit pour les réseaux sociaux ou pour une communication réactive. Il invite les membres à s'exprimer sur ce sujet.

Monsieur Jean-Claude GRENIER prend la parole en premier et attire l'attention sur la nécessité de respecter la réserve électorale. Monsieur le Président précise qu'il s'agit ici d'une réflexion en vue d'une mise en œuvre à l'occasion de la prochaine mandature.

Il informe également que l'Agence de l'Eau a signalé un déficit de communication de la part de l'EPAGE. Par ailleurs, l'animation de la Commission Locale de l'Eau n'est actuellement pas accompagnée d'une communication spécifique.

Monsieur Cédric BOLE insiste sur l'importance de définir l'angle d'approche de la communication. Il rappelle que ce domaine est vaste et qu'il sera difficile de trouver une personne polyvalente maîtrisant à la fois le graphisme, les réseaux sociaux et les relations médias. Il est donc essentiel de prioriser les axes de communication.

Monsieur Jean-Claude GRENIER partage ce point de vue et propose d'envisager une mutualisation des moyens, soit avec les EPCIs, soit entre les deux EPAGEs.

Monsieur Christian VALLET rebondit en prenant l'exemple des travaux d'Arçon, pour lesquels la communication est insuffisante. Si les élus et les agents connaissent les objectifs et les coûts, ce n'est pas le cas des citoyens, pour qui le coût des travaux peut sembler incohérent. Il souligne l'importance d'expliquer ce qui est fait et pourquoi. Selon lui, il est nécessaire de recruter une personne compétente en communication, puis de se faire accompagner pour la création des supports graphiques.

Monsieur Jean-Claude GRENIER insiste sur la nécessité de bien définir le public cible.

Monsieur Olivier BILLOT rappelle que les modes de communication évoluent rapidement. Il suggère de faire appel à un cabinet extérieur, avec un cahier des charges précis.

Madame Béatrix LOIZON confirme l'importance de cibler le public et de mutualiser les coûts. Elle propose de commencer par une première cible : les nouveaux élus, dans la perspective des élections municipales de 2026.

Monsieur le Président conclut que la ligne directrice à adopter repose sur deux axes : la définition du public cible et l'étude d'une mutualisation des moyens.

6. Questions diverses

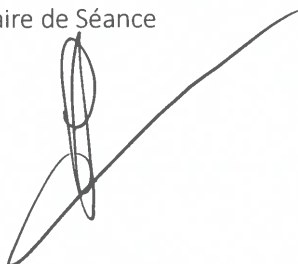
Monsieur Jean-Claude GRENIER souhaite attirer l'attention sur la possible venue du festival NO LOGO à Ornans, qui prévoit d'accueillir environ 50 000 personnes sur le week-end, avec une affluence instantanée estimée entre 20 000 et 25 000 personnes. Le site d'accueil étant situé en zone Natura 2000, l'EPAGE sera sollicité pour émettre un avis.

Il souligne l'importance de travailler cette réponse de manière concertée, en s'appuyant sur des éléments techniques solides.

Madame Béatrix LOIZON confirme la nécessité de cette approche et indique qu'un temps de travail est prévu avec Nadine ENDERLIN et Jeanne CONVERSET-DORE, chargée de mission Natura 2000, afin de préparer une réponse argumentée et cohérente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le secrétaire de Séance



Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY

